



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
ME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL DOM'SERVICES		8 RUE DES NENUPHARS	
SIRET	4 8 0 1 6 5 4 4 8 0 0 0 1 4	68720 Hochstatt	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		05 B 33	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A-1 du CGI) :
 - l'un d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - l'autre pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Date d'enregistrement au Greffe 2-11-18

N° DU DEPOT 18 B 8144

SIRET	LE GREFFIER
-------	-------------

ACTIVITE

Activités exercées	Services	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	4 582		

Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
-------------	----------------------------------	---

à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
-------------------------------	----------------------------	---------------------------------	------------------------------------

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Attestation de l'expert comptable	@Dom' Services Sarl 8 rue des Nénuphars 68720 HOCHSTATT 06 72 91 09 69
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 14/05/2018 Lieu: Hochstatt
Tél:	Qualité et nom du signataire: MR CAMUS JACQUES
	Signature: GERANT

Les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, précisent le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les sociétés en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

mont global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
mont des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
mont des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes posées							d
montant des distributions							e
moins que celles visées en (a),							f
b) (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
mont des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
mont des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
mont des revenus repartis (5)							Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

DIVERS

OM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

DRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
tant tout des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
S et versees aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69

Formule simplifiée

Désignation de l'entreprise **EURL DOM' SERVICES**

Néant

Adresse de l'entreprise **8 RUE DES NENUPHARS****68720 Hochstatt**Numéro SIRET * **4 8 0 1 6 5 4 4 8 0 0 0 1 4**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016	3 072	3 072		
Immobilisations corporelles *		028	030	2 709	2 709		
Immobilisations financières * (1)		040	042	18 750	18 750		
Total I (5)		044	048	24 531	5 781	18 750	18 750
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	4 394	4 394	6 181	
	Autres * (3)	072	074	768	768	681	
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Charges constatées d'avance *		084	086	69 372	69 372	74 544	
Charges constatées d'avance *		092	094	187	187	145	
Total II		096	098	74 721	74 721	81 551	
Total général (I+II)		110	112	99 252	5 781	93 471	100 301

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social individuel *		120	2 000	2 000	
Réserves de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134	26 951	25 774	
Provisions réglementées		136	3 895	1 177	
Total I		142	32 845	28 951	
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156	25	25	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Comptes courants et comptes rattachés *		166		2 726	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	57 484	60 601	68 599
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	60 626	71 350	
Total général (I + II + III)		180	93 471	100 301	

(1) Dont immobilisations financières à moins	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	10 872	35 168
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	10 722	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	21 594	35 169
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	9 319	14 580
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	174	244	746	540
Remunerations du personnel *				250	1 056	729
Charges sociales (cf. annexe 380)				252	7 462	7 287
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		10 722
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	18 584	33 858

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280			3 010	1 310
Produits exceptionnels	(IV)	290				
Charges financières	(V)	294			100	34
Charges exceptionnelles	(VI)	300				
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			687	100

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)**B - RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Remunerations et avantages personnels non déductibles *		316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
Provisions non déductibles *		322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324			687	
Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Entreprise nouvelle (art. 1009)	986		Zone franche urbaine (art. 1009 bis C.G.I.)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 1009 bis C.G.I.)	981		Jeune entreprise innovante (art. 1009 bis C.G.I.)	989		
Zone ZFA (art. 1009 bis C.G.I.)	345		Investissements outre-mer	344		
"Deduction exceptionnelle (art. 39 decies)"		655				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356				
Déficits antérieurs reportables *					360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

		370			4 582	372
--	--	-----	--	--	-------	-----

@ Dom' Services Sarl
 8 rue des Nénuphars
 68720 HOCHSTATT
 06 72 91 09 69

Formulaire n° 2033-2018
Formulaire n° 2033-2018

Designation de l'entreprise

EURL DOM'S SERVICES

Néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410	3 072	412	414	416	3 072	3 072
	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446		
	Installations générales, agencements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460		462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 709	472	474	476	2 709	2 709
	Immobilisations financières	480	18 750	482	484	486	18 750	18 750
	TOTAL	490	24 531	492	494	496	24 531	24 531

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	3 072	502	504	506	3 072
	Terrains	510		512	514	516	
	Constructions	520		522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546	
	Matériel de transport	550		552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 709	562	564	566	2 709
	TOTAL	570	5 781	572	574	576	5 781

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisations	1		2		3		4		5	
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.									
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	5	Long terme				
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587		589	
plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594		595	
résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (C.G.I. art 39 terdecies)							591			
TOTAL				596		585	597		599	

@Dom'Services Sarl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
06 72 91 09 69

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formule de calcul n° 102 Seguros
Formule de calcul n° 102 Seguros

Désignation de l'entreprise : EURL DOM' SERVICES

Néant — *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	10 722 652	654	10 722 656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	10 722 682	684	10 722 686

3 MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
immob. incorporelles	700	705
matériels	710	715
constructions	720	725
inst. techniques	730	735
matériel et outillage	740	745
inst. générales	750	755
matériel divers	760	765
matériel de transport	770	775
autres immobilisations corporelles		
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	5 314
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	2 148
Contribution du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 259
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	576
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dématrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

@ Dom' Services Sarl
 8 rue des Nénuphars
 68720 HOCHSTATT
 06 72 91 09 69

* Le C de cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

5

Désignation de l'entreprise : EURL DOM' SERVICES		Neant ☒	
Service ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
		1	2
Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Réduction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Inventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
I- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Frais déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3)		137	
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Montre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	
I- Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Neant

N° SIRET CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 8 0 1 6 5 4 4 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DOM' SERVICES

DRESSE (voie) 8 RUE DES NENUPHARS

ODE POSTAL 68720 VILLE Hochstatt

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

forme juridique : Dénomination :
SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
dresse : N° : Voie :
Code postal : Commune : Pays :

forme juridique : Dénomination :
SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
dresse : N° : Voie :
Code postal : Commune : Pays :

forme juridique : Dénomination :
SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
dresse : N° : Voie :
Code postal : Commune : Pays :

forme juridique : Dénomination :
SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
dresse : N° : Voie :
Code postal : Commune : Pays :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

prénoms : M Nom patronymique : CAMUS Prénom(s) : JACQUES
Nom marital : CAMUS % de détention : 100.00 Nb de parts ou actions : 200
naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
dresse : N° : 8 Voie : RUE DES NENUPHARS
Code postal : 68720 Commune : HOCHSTATT Pays :

prénoms : Nom patronymique : Prénom(s) :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
dresse : N° : Voie :
Code postal : Commune : Pays :

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
à droite : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

@Dom' Services Sarl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
☎ 06 72 91 09 69

A DOM' SERVICES SàRL

Au capital de 2000 €

8 rue des Nénuphars**68720 Hochstatt****RCS MULHOUSE TI 480 165 448****N° de gestion 2005 B 33**

**RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2018**

**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017.**

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes clos le 31 décembre 2017.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaire s'élève à : 21 594 €

Nos charges d'exploitation se sont élevées à : 15 584 €

- Autres achats et charges externes sont de : 9 319 €

- Impôts et taxes sont de : 746 €

- Dotations aux amortissements et provisions sont de : 0 €

Je vous signale l'absence de charges visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de : 3 010 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

L'exercice en cours a vu l'activité accuser une forte régression, toutefois l'équilibre des comptes en 2017 est respecté.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 895 €, que nous proposons d'affecter comme suit :

- Report à nouveau.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Hochstatt, le 28 avril 2018.

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(0) 06 72 91 09 69



A DOM' SERVICES SàRL

Au capital de 2000 €

8 rue des Nénuphars

68720 Hochstatt

RCS MULHOUSE TI 480 165 448

N° de gestion 2005 B 33

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2018**

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

- 4^{ème} Décision

Les associés, considérant que le résultat de l'exercice s'élève à 3 895 € décident d'affecter cette somme comme suit :

- Report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE GERANT:
Jacques CAMUS


@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
☎ 06 72 91 09 69 

À DOM' SERVICES SàRL

Au capital de 2000 €

8 rue des Nénuphars

68720 Hochstatt

RCS MULHOUSE TI 480 165 448

N° de gestion 2005 B 33

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DU COMMERCE.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

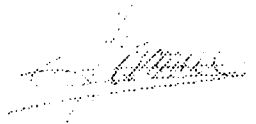
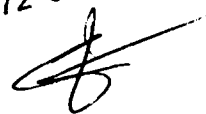
Chers associés,

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Hochstatt, le 28 Avril 2018

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
LE GERANT **68720 HOCHSTATT**
CAMUS Jacques ☎ 06 72 91 09 69



A DOM' SERVICES SàRL

Au capital de 2000 €

8 rue des Nénuphars

68720 Hochstatt

RCS MULHOUSE TI 480 165 448

N° de gestion 2005 B 33

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit avril à dix-huit heures,

La SàRL A DOM' SERVICES,

Dont le siège social est 8 rue des Nénuphars 68720 HOCHSTATT

Représentée par son gérant Monsieur Jacques CAMUS.

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société et donc associé unique de ladite Société,

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice, ont été établis par Monsieur Jacques CAMUS, Gérant associé et transmis à l'associé unique dans le délai légal, et l'inventaire est tenu à sa disposition au siège social dans le même délai.

DECISIONS A PRENDRE

- 1) Approbation du rapport de gestion de la Gérance, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- 2) Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,
- 3) Quitus de la Gérance,
- 4) Affectation du résultat,
- 5) Constatation des dividendes antérieurement distribués.

L'associé unique a, en conformité avec les dispositions de l'article L 223-31 alinéa 2 du Code de Commerce, pris les décisions suivantes :

1^{ère} DECISION

L'associé unique, connaissance prise des documents prescrits par la loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 3 895 €.

2^{ème} DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions prévues à l'article L 223.19 du Code de Commerce, approuve les conventions conclues.

@Dom' Services Sàrl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
(t) 06 72 91 09 69



3^{ème} DECISION

L'associé unique, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus à Monsieur Jacques CAMUS, Gérant de la Société, de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

4^{ème} DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 3 895 € de la manière suivante :

- Report à nouveau

5^{ème} DECISION

L'associé unique, conformément à l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des quatre derniers exercices.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et Gérant.

Monsieur Jacques CAMUS


@Dom Services Sarl
8 rue des Nénuphars
68720 HOCHSTATT
☎ 06 72 91 09 69

